



REGLEMENT SAISON 2022/2023

A Approuver le 24 septembre 2022

SOMMAIRE

REGLEMENT SPORTIF

1. Organisation générale

- a) Horaires des compétitions.
- b) Plateaux d'évolution
- c) Engagements.
 - o des tireurs.
 - o des arbitres.
- d) Récompenses
- e) Envoi des résultats

2. Licences, affiliations, catégories d'âges

3. Règles médicales.

4. Critères de sélection aux championnats de France.

5. Qualifications à la fête des jeunes et aux championnats de France par équipe

6. Championnats de France individuel et par équipes M17/M20

7. Championnats de France dames et hommes M23

8. Championnats de France individuel et par équipes seniors

9. Vétérans épée homme V1, V2, V3

10. Règlement pour épreuves des jeunes (catégorie M7 a M13)

11. Formule des épreuves du comité régional d'escrime région sud

12. Normes des tenues

REGLEMENT FINANCIER

1. Aide aux clubs organisateurs

2. Aide aux tireurs du Comité Régional d'Escrime Provence-Alpes-Côte d'Azur

3. Aide aux Associations Territoriales d'Escrime

4. Stages sportifs, regroupements et formations

Annexes :

- 1. Compte-rendu d'épreuve – page 15
- 2. Stages de détection / Entraînement Régional– page 16
- 3. Prix des licences et affiliations 2022/2023 – page 17
- 4. Aide aux tireurs – page 18

Le règlement des épreuves est le document officiel du Comité Régional d'Escrime Provence-Alpes-Côte d'Azur permettant à la fois aux clubs, enseignants, tireurs et organisateurs d'appliquer les règles adoptées par l'Assemblée Générale pour la saison 2022/2023.

Les règles relatives à l'organisation des épreuves sont définies et précisées dans le document « Cahier des charges des épreuves régionales 6 armes toutes catégories ».

REGLEMENT SPORTIF

1. ORGANISATION GENERALE

a) Horaires des compétitions.

Samedi : 10 h 00 Dernier appel
Dimanche : 10 h 00 Dernier appel

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, l'organisateur se réserve le droit de décaler les horaires, mais en aucun cas le dernier appel ne pourra avoir lieu avant 9H00.

b) Plateaux d'évolution

Ces plateaux sont exclusivement réservés aux tireurs en lice et aux arbitres.

Les capitaines d'équipes seront autorisés à pénétrer sur les plateaux :

- ✓ Pendant la minute de repos lors des tableaux d'élimination directe,
- ✓ Avec l'autorisation de l'arbitre pour un problème matériel pendant les poules et tableau

DANS TOUS LES CAS, LA RÈGLE DE LA COURTOISIE SERA APPLIQUÉE AINSI QUE LE R.I. POUR LES ÉPREUVES ET LES RÈGLEMENTS DE LA FFE.

Engagements

Tireurs :

Les engagements se font obligatoirement sur l'extranet de la FFE pour toutes les épreuves qui entrent dans un classement FFE ou de Zone, se déroulant sur le territoire Région Sud.

Dans le cas où le tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis et à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu pour cette compétition.

Les tireurs concernés devront avoir prévenu l'organisateur de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles.

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Droit d'engagement :

- Individuel : 10 € de M9 à Vétérans
- Équipes de 4 tireurs : 40 €
- Équipes de 2 tireurs M11 et M13 Hommes, Dames et Mixtes : 20 €

Arbitres :

Cf. Réglementation de l'arbitrage fédéral en vigueur

La Commission régionale d'arbitrage (CRA), sous la responsabilité de son Président et sous couvert du Cadre Technique, organisera, dans le respect du règlement de la Commission Nationale d'Arbitrage :

- La formation (stage),
- L'évaluation pratique et théorique (QCM),
- La liste des arbitres sur les épreuves nationales dans le Comité Régional d'Escrime Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle fera appliquer l'harmonisation de l'arbitrage. (Voir règlement de la CRA)

Les présidents des Commissions Territoriales d'Arbitrage coordonneront la formation (stage et pratique) dans les épreuves territoriales et interterritoriales.

Un arbitre référent, appartenant à la CRA, sera présent sur chaque compétition (de son ouverture à la clôture). Son rôle est défini par la commission d'arbitrage.

Un prix de l'arbitrage (récompense) sera décerné dans le cadre des compétitions H2032, le DT et le référent à l'arbitrage composeront le jury.

Indemnisation arbitres

Les organisateurs indemniseront les arbitres sur la base du tarif FFE.

- arbitre international : 100 € la journée
- arbitre national : 70 € la journée – En formation nationale : 50 € la journée
- arbitre régional : 45 € la journée – En formation régionale : 30 € la journée
- arbitre territorial : 30 € la journée
- arbitre en formation territoriale : 25 € la journée

Pour les compétitions Région Sud et de Zone Sud-Est organisées sur le territoire Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur un bonus complémentaire à l'indemnité d'arbitrage sera attribué aux arbitres officiant à partir des 1/4 de finale, se décomposant comme suit :

- 5 € par arbitre ayant officié en 1/4 de finale
- 10 € par arbitre ayant officié en 1/2 finale.
- 10 € par arbitre ayant officié en finale.

Désignation des arbitres par le référent ou le Directoire Technique.

NB : ces bonus seront cumulatifs par tour, et par compétition (mais pas par nombre de matchs du même tour).

Exemple : un arbitre ayant officié sur deux 1/4 de finale et la finale de la compétition féminine et sur deux 1/4 de finale et deux 1/2 finale de la compétition garçon percevra 5€ de bonus pour les 1/4 de finale fille, 10€ pour la finale fille, 5€ pour les 1/4 de finale garçon et 10€ pour les 1/2 finale garçon, soit un total de 30€ de bonus en plus de son indemnité d'arbitrage. A moins de 16 participants les bonus commencent à partir des 1/2 finales.

Le montant total des bonus sera pris en charge par le CRE Région Sud: la somme devra être avancée par le club organisateur, qui en sera remboursé par le CRE Région Sud à réception du compte-rendu de la compétition, dans un délai de 15 jours après l'épreuve. Au-delà, pas de remboursement.

Lors de plusieurs compétitions dans la même journée, l'indemnisation forfaitaire due aux arbitres se fait de la façon suivante :

Une journée comprend 7h d'activité sur plusieurs épreuves au maximum. Au-delà, une 1/2 journée complémentaire sera réglée. L'arbitre pourra exercer sur l'ensemble des épreuves prévues par l'organisateur.

Récompenses

Les 8 premiers seront récompensés en individuel par un lot, ainsi que les 4 tireurs des podiums par équipes.

Pour la finale des Loisirs-Vétérans, les 4 premiers des 4 catégories retenues.

Le club organisateur percevra, du CRE Région Sud, à titre d'aide, une somme forfaitaire de 30€ par catégorie récompensée, pour toutes les épreuves Région Sud de M11 à M20.

Le club organisateur peut doter sa compétition de toute récompense complémentaire, s'il le souhaite.

Un prix du « Fair Play » sera décerné à un tireur désigné par le Directoire Technique et les arbitres dans toutes les épreuves Région Sud et de la Zone Sud-Est. Ce prix récompensera le comportement particulièrement exemplaire et l'attitude sportive d'un tireur pendant la compétition.

Envoi des résultats

A l'issue de chaque compétition, au plus tard le lundi midi, l'organisateur devra transmettre les fichiers de gestion de la compétition (dossier Engarde compressé, ou fichiers cotcot) au Comité Régional et mettre les résultats en ligne sur le site de la FFE.

RAPPEL : les clubs organisateurs conserveront les fichiers complets de la compétition jusqu'à la fin de la saison.

2. LICENCES, AFFILIATIONS ET CATÉGORIES D'ÂGES

c) Licences et affiliations : Elles doivent obligatoirement être demandées via l'extranet FFE

d) Prix des Licences et affiliations, et catégories d'âges en annexe 3 (page 12).

3. RÈGLES MÉDICALES

Cf. [Règlement fédéral 2022/2023](#)

4. CRITERES DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Classement Régional M15 :

COMPÉTITIONS	COEFFICIENTS
RÉGIONAL	0,3
ZONE	1,02
ZONE H2028	1,50
CIRCUIT NATIONAL	2,50

Les points distribués sont calculés suivant la formule mathématique utilisée pour les classements nationaux.

Classement actualisé après chaque compétition disponible sur le site du Comité Régional.

Classement Régional M17/M20/SENIORS :

COMPÉTITIONS	COEFFICIENTS
RÉGIONAL	0,8 ou 1 ou 1,2
ZONE	1,5
CIRCUIT NATIONAL	2,5

*** Pour les épreuves régionales, le coefficient sera en fonction du nombre de participants**

- effectif < 32 : coefficient = 0,8

- 32 ≤ effectif < 64 : coefficient = 1

- effectif ≥ 64 : coefficient = 1,2

Les points distribués sont calculés suivant la formule mathématique utilisée pour les classements nationaux, toutes les épreuves comptent.

Classement actualisé après chaque compétition disponible sur le site du Comité Régional.

SÉLECTION AUX ZONES ET CIRCUITS NATIONAUX

- Zones : Ouvertes à toutes les catégories
- Challenge de France M13 individuel et équipe : Ouverte
- Circuits Nationaux : Ouverts M17, M20, Seniors

- M15 Demi finale suivant QUOTAS distribués par la FFE

5. QUALIFICATIONS AUX ÉPREUVES QUALIFICATIVES EPÉE HOMME SENIOR

Sélection à Livry Gargan : régional à Toulon le 25/09

Sélection à Laon : Toulon + Épreuve Qualificative ou EN Livry (2 sur2)

Sélection aux autres circuits : dans l'ordre du classement national

6. QUALIFICATIONS A LA FÊTE DES JEUNES ET AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE EN INDIVIDUEL

ENGAGEMENTS

- Pour les 8es et les 1/4 de finale, les engagements sont effectués par les clubs sur l'Extranet de la FFE, jusqu'au lundi précédant l'épreuve, à 23 h 59.
- Pour les épreuves de 1/2 finales, et la finale de la Fête des Jeunes, les engagements sont effectués par les comités régionaux sur l'Extranet de la FFE, jusqu'au lundi précédant l'épreuve, à 23 h 59.

Moins de 15 ans

SÉLECTION FÊTE DES JEUNES

1. Par le classement National
Les 40 premiers du classement national actualisé
2. ou par les Quotas du Comité Régional Région Sud :
distribué en fonction du classement régional.

7. QUALIFICATIONS À LA FÊTE DES JEUNES ET AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPE

Pour constituer les équipes :

1. Les sélectionnés en individuel. Si les tireurs ou les tireuses sélectionnés en individuel sont plus que 4, les 4 premiers du Classement National constitueront l'équipe 1.
2. Les équipes seront complétées ou composés par des tireurs ou tireuses non sélectionnés en individuel. Ils seront pris dans l'ordre de **classement REGIONAL** actualisé des non sélectionnés.

Le Comité Régional peut présenter deux équipes par arme. Pour la deuxième équipe le comité Directeur décidera de la pertinence de l'engager en fonction des résultats des jeunes la composant.

8. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUEL ET PAR ÉQUIPES M17/M20

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES ET HOMMES M17/M20 N1

MODE DE SÉLECTION :

Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée.

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS HOMMES M17/M20 N2

MODE DE SÉLECTION :

Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée, non-qualifiés en N1,

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES M17/M20 N2

MODE DE SÉLECTION :

Jusqu'à 64 tireuses, réparties de la manière suivante :

- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas.
- 34 tireuses sélectionnés par quotas régionaux,
- 16 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS HOMMES M17/M20 N3

MODE DE SÉLECTION :

Jusqu'à 84 tireurs, répartis de la manière suivante :

- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas.
- 54 tireurs sélectionnés par quotas régionaux,
- 16 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES DAMES ET HOMMES M17/M20 N1 ET N2

MODE DE SÉLECTION :

Les équipes classées de 1 à 8 de l'épreuve nationale sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES DAMES M17/M20 N3

MODE DE SÉLECTION :

- Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de l'épreuve nationale,
- Épreuve ouverte en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux.

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES HOMMES M17/M20 N3

MODE DE SÉLECTION :

Jusqu'à 32 équipes réparties comme suit :

- Les équipes classées de 9 à 12 du classement national par équipes.
- 1 équipe par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional d'Île-de-France), soit 14 quotas.
- 10 équipes qualifiées par quotas régionaux,
- 4 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.

La composition des équipes pourra être différente de celle de l'épreuve nationale. Toutefois, un tireur, titulaire ou remplaçant d'une équipe qualifiée pour les championnats de France N1/N2, ne pourra pas être engagé en N3, que ce soit lors de l'épreuve sélective régionale (le cas échéant), ou lors des championnats de France.

9. CHAMPIONNATS DE FRANCE DAMES ET HOMMES M23

Les 28 premiers tireurs de la catégorie au classement national senior, actualisé à l'issue de la dernière épreuve nationale sont sélectionnés au championnat de France.

10. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUEL ET PAR ÉQUIPES SENIORS

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES ET HOMMES N1

MODE DE SÉLECTION :

Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée.

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS HOMMES N2

MODE DE SÉLECTION :

Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, non qualifiés en N1,

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES N2

MODE DE SÉLECTION :

Jusqu'à 84 tireuses, réparties comme suit :

- Les 20 premières tireuses sélectionnables en équipe de France, non qualifiées en N1,
- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas.
- 34 tireuses qualifiées par quotas régionaux

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS HOMMES N3.

MODE DE SÉLECTION :

Jusqu'à 128 tireurs, répartis comme suit :

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, non qualifiés en N2,
- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas.
- 66 tireurs qualifiés par quotas régionaux,
- Jusqu'à 16 tireurs issus des comités régionaux non-métropolitains.

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES DAMES N2

MODE DE SÉLECTION :

Open, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux.

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES HOMMES N3

MODE DE SÉLECTION :

32 équipes réparties comme suit :

- 1 équipe par comité régional métropolitain, soit 14 équipes,
- 14 équipes qualifiées par quotas régionaux,
- 4 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.

11. VÉTÉRANS ÉPÉE HOMME V1, V2, V3

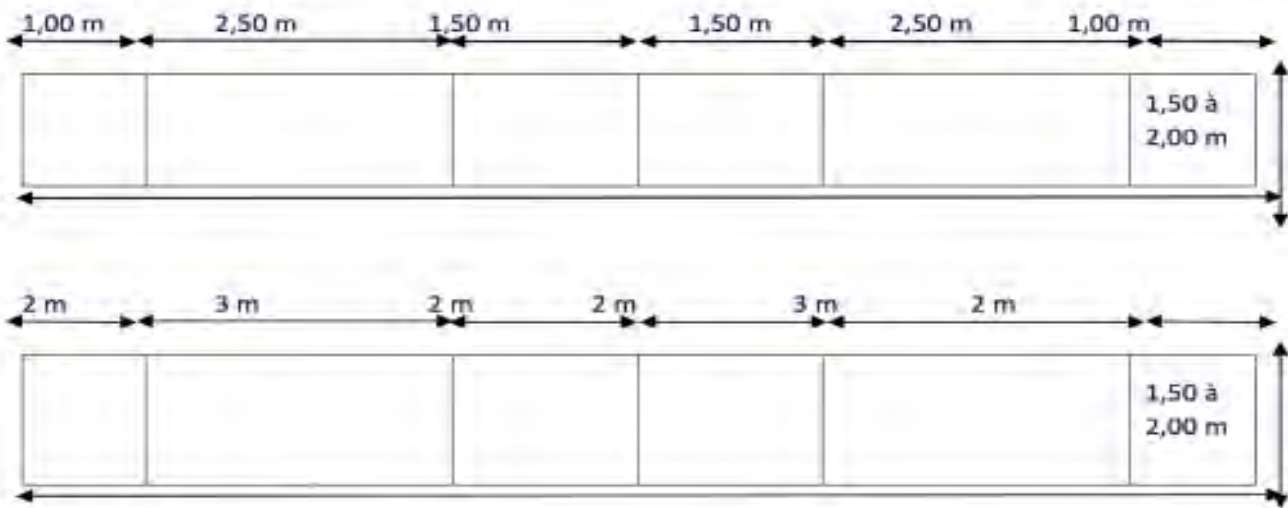
La sélection aux championnats de France V1, V2 et V3 se fera à 2 niveaux :

Les 32 premiers du classement national, à jour à l'issue de la dernière épreuve nationale.
+ quota régional (Dans l'ordre de ce classement national)

12. RÈGLEMENT POUR ÉPREUVES DES JEUNES (CATÉGORIES M7 A M13)

FLEURET	Lame N°0	Lame N°2
Longueur max. de la lame	77 cm	82 cm
Longueur max. de l'arme	97 cm	105 cm
Diamètre max. de la coquille	90 mm	120 mm
EPEE	Lame N°0	Lame N° 2 max.
Longueur max. de la lame	77 cm	82 cm
Longueur max. de l'arme	97 cm	105 cm
Diamètre max. de la coquille	115 mm	135 mm
SABRE	Lame N°0	Lame N° 2 max.
Longueur max. de la lame	77 cm	82 cm
Longueur max. de l'arme	95 cm	100 cm
Diamètre max. de la coquille	125x140 mm	140x150 mm

ARMES	Catégories	Type de lame	Type de poignée	Nombre de touches et durée des assauts en poule (individuelle)	Nombre de touches et durée des assauts en TED (individuelle)	Rencontre par équipes	Dimensions de la piste	Type de matériel
FLEURET								
	M7-M9	0	Droite	3 touches (2')	6 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 3 touches	L: 10m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
	M11	0 ou 2		4 touches (2')	8 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	27 ou 36 touches (9 relais de 3 ou 4 touches et 2') soit		
	M13	2	Libre	4 touches (3')	8 touches (en 2x3' avec 1' de pause)	36 touches (9 relais de 4 touches et 3')	L: 10m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N
EPEE								
EPEE	M7-M9	0	Droite	3 touches (2')	6 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 4 touches	L: 10m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
	M11	0 ou 2		4 touches (2')	8 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	27 touches (9 relais de 3 touches et 2')		
	M13	2	Libre	4 touches (3')	8 touches (en 2x3' avec 1' de pause)	36 touches (9 relais de 4 touches et 3')	L: 10m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N
SABRE								
	M7-M9	0		3 touches (2')	6 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 4 touches	L: 10m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
	M11	0 ou 2		4 touches (2')	8 touches Pause à 4 touches au sabre	27 touches (9 relais de 3 touches et 2') 36 touches		
	M13	2		5 touches	10 touches (avec 1' de pause à 5)	36 touches (9 relais de 4 touches et 3')	L: 14m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N



13. FORMULES DES ÉPREUVES DU COMITÉ RÉGIONAL D'ESCRIME RÉGION SUD

Formule des épreuves individuelles :

Deux formules sont préconisées :

a) 2 tours de poules de 5 à 7 tireurs avec décalage par club, on prendra en compte les 2 tours de poule, puis 2 tableaux l'un avec la première moitié des inscrits (T16, T32, T64 complet) et l'autre avec les tireurs restants.

b) 1 tour de poules de 6 à 7 tireurs avec décalage par club puis 1 tableau à l'issue du premier tour un tableau des vainqueurs et un tableau des perdants.

Toutefois la formule classique (Poule, TED) peut être utilisée en fonction du nombre de tireurs et de pistes disponibles.

FORMULE DES ÉPREUVES (à partir de la catégorie M15)

- **En individuel** : un tour de poules de 6 ou 7 sans éliminés décalage par club + TED

Possibilité de faire 2 tours de poule sur le régional H2032 au sabre et en fonction des effectifs au fleuret et à l'épée.

- **En équipe** : seniors N3 : tableau direct avec possibilité de tirer les matchs de classement.

CLASSEMENT DES TIREURS EN DÉBUT DE TOURNOI

Classement des tireurs pour l'entrée dans les poules :

Moins de 15 ans :

o Tournoi régional H2032 classement régional 2022/2023

o 1er Tournoi de zone : Classement national s'il a été actualisé après l'épreuve régionale, ou suivant le classement des épreuves régionales (AuRA et PACA) (2 numéros 1, 2 numéros 2.....).

o 2ème Tournoi de zone : suivant le classement du premier tournoi de zone (Fleuret et épée)

Pour les autres catégories :

Suivant le classement national actualisé, les tireurs n'ayant pas de classement n'auront aucun indice de départ.

CLASSEMENT DES ÉQUIPES EN DÉBUT DE TOURNOI

Le classement des équipes se fera à partir du classement national actualisé en prenant en compte les places des trois meilleurs tireurs de l'équipe, en cas d'égalité prendre le classement par points.

Les tireurs classés dans les 64 premiers FIE (M20/Juniors) / CEE (M17/Cadets) ont comme numéros de série 1000, 999, 998 etc. dans l'ordre inverse de leur classement FIE ou CEE.

Les tireurs qui bénéficient de leur classement national conservent leurs numéros de série (1001, 1002, etc.).

Les tireurs n'ayant pas de classement auront comme indice de départ le rang du dernier du classement national + 1.

14. NORMES DES TENUES

Cf. règlement sportif fédéral 2022/2023 – Rappel Sous-cuirasse 800N obligatoire en M13.

Masque à double attaches obligatoire au 1^{er} septembre 2019 pour les catégories M17 et plus.

Mousse sur bustier obligatoire pour les Filles M15 et plus.

La bavette conductrice du masque au fleuret est obligatoire sur les épreuves FIE, CEE et sur les épreuves fédérales pour l'ensemble des catégories M15 (à partir de septembre 2022), M17, M20, seniors et vétérans. Les masques avec une seule attache sont valables en France pour les catégories M7 à M15.

Le masque double attache devient obligatoire dès la catégorie M15

- Le gant 800 Newton au sabre obligatoire à partir des M15 (rappel)

- L'utilisation du **protège-poitrine est obligatoire pour les femmes à partir de la catégorie M11**, et facultative pour les hommes.

M9, M11 :

Tenue 350 N (Masque compris)

Sous cuirasse 350 N

M13, M15, M17, M20, Seniors, Vétérans :

Tenue 350 N

Sous cuirasse 800 N

RÈGLEMENT FINANCIER

1. DROITS D'ENGAGEMENT

Droit d'engagement :

- Individuel : 10 € de M9 à Vétérans
- Equipes de 4 tireurs : 40 €
- Equipes de 2 tireurs M11 et M13 Hommes, Dames et Mixtes : 20 €

RAPPEL CAHIER DES CHARGES : AIDE AUX CLUBS ORGANISATEURS

Une aide à l'organisation sera allouée aux clubs organisateurs, suivant le nombre de participants. Le compte-rendu est à retourner dans les 15 jours après l'épreuve (voir annexe 1, page 10) A l'exception des Circuits Nationaux, des Championnats de France et des Coupes du Monde.

Pour l'individuel :

de 1 à 10	50 €	de 51 à 60	140 €
de 11 à 20	70 €	de 61 à 70	160 €
de 21 à 30	80 €	de 71 à 80	180 €
de 31 à 40	110 €	de 81 à 90	200 €
de 41 à 50	120 €	de 91 à 100	220 €

au-delà : 20 € par tranche de 10

Aide à l'arbitrage :

De plus, au cas où un organisateur aurait un déficit entre le montant des engagements et le versement des indemnités d'arbitrage, le Comité Régional Région Sud le prendra en charge. Cette indemnité sera versée après envoi du compte rendu financier portant sur les engagements et l'arbitrage, avec copie à la CRA.

2. AIDES AUX TIREURS DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME RÉGION SUD

Le budget alloué sur ce poste ne sera pas dépassé. Les demandes se feront impérativement par les clubs, dans les 15 jours suivant l'épreuve, à l'aide du formulaire en annexe 4 (page 13).

En fin de saison, si la totalité de celles-ci dépassait les prévisions, les tireurs seraient remboursés proportionnellement aux droits acquis.

Aide à la pratique Sport-Santé

Part Comité Régional, 7,50€, remboursée au club par pratiquante licenciée dans un club d'escrime proposant la pratique avec un Maître d'armes formé ou en formation « Solution Riposte Escrime et Cancer du Sein ».

Remboursement aux tireurs M15 :

Stage National de Vichy: Une aide sera apportée aux escrimeurs sélectionnés : Forfait 100 €

Fête des Jeunes :

Pour la Fête des Jeunes, le Comité Régional engage ses tireurs sur l'extranet de la FFE. Le Comité Régional Région Sud prendra à sa charge les frais d'inscription des équipes.

Tireurs :

-Individuel : Gestion clubs, classés de 1 à 3 (podium): Forfait déplacement et hébergement de 150 €

-Equipes : Gestion clubs. Forfait de 150€ par équipier* des équipes classées entre 1 et 4 en N1

*si un remboursement a déjà été perçu pour l'individuel, le tireur obtiendra un forfait de supplémentaire de 100€.

Capitaines d'équipes : Prise en charge de la journée 140€ payée par CEA, plus repas du

dimanche midi, sur présentation d'une note frais (en ligne [ici](#))

*les capitaines seront désignés en fonction du nombre de tireurs sélectionnés dans l'équipe licenciés dans leur club.

Dans le cas où il y aurait 4 ou 2 clubs représentés dans l'équipe du comité, l'enseignant du tireur le mieux classé au classement national actualisé après le circuit national M15 H2028 sera désigné. En cas de désistement, le capitaine sera nommé par le comité directeur du comité régional.

Arbitres du CRE Région Sud : Prise en charge, sur justificatif, du transport SNCF 2ème classe ou équivalent, et des frais d'hébergement (règlement FFE) ; ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 45 €.

Aide FFE aux organisateurs d'épreuves H2028 M15

	Zone	Nationale
1 arme	135 €	200 €
2 armes	240 €	350 €
3 armes	345 €	500 €
4 armes	415 €	600 €
5 armes	515 €	750 €
6 armes	620 €	900 €

Aide FFE aux sportifs :

Au cours de la saison 2022/2023, lorsqu'un(e) tireur (se) sera autorisé(e), par la commission d'armes dont il dépend, à participer, à ses frais, à une épreuve dite sélective. Il (elle) verra ses frais de transport pris en charge par la fédération s'il termine :

- dans les 16 premier(e)s de cette épreuve pour les seniors,
- dans les 8 premier(e)s de cette épreuve pour les M20,
- dans les 8 premier(e)s de cette épreuve pour les M17.

Remboursement aux tireurs M17 et M20 :

Championnats de France N1 individuel : classés de 1 à 3 (podium) : Forfait déplacement et hébergement de 150€

M20 Tournois Coupe du Monde juniors en dehors du Territoire National : forfait de 200 € aux tireurs M20 et M17 figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la Fédération Française d'Escrime.

M17 Tournois Européens en dehors du Territoire National : forfait de 200 € aux tireurs M17 et M15 figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la Fédération Française d'Escrime.

Contraintes de remboursement : participation au tableau de 64

Remboursement U23 :

Forfait de 400€ aux qualifiés aux Championnats d'Europe.

Forfait de 150€ pour les classés de 1 à 3 (podium) aux épreuves sélectives aux championnats d'Europe.

Remboursement Seniors :

Forfait de 200€ aux tireurs figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la FFE.

Forfait de 200€ aux tireurs handi figurant sur la feuille de route de la FFH

**Contraintes : jusqu'à 3 participations aux tournois de coupe du monde seniors, hors territoire national.*

Aide aux équipes réalisant un podium aux Championnats de France N1 Seniors Hommes et Dames :

1^{er} 1.000 € / 2^{ème} 800 € / 3^{ème} 600 €

3. AIDES AUX ASSOCIATIONS TERRITORIALES D'ESCRIME

Par convention, versement d'une participation financière, dont le montant sera déterminé et validé par l'Assemblée Générale, à l'Association par le Comité Régional d'Escrime, soit 5 euros par licencié, saison N-1, sous condition de respect des statuts types de la Fédération Française d'Escrime concernant les associations territoriales d'escrime.

4. STAGES SPORTIFS, REGROUPEMENTS ET FORMATION

Les intervenants seront indemnisés selon les modalités suivantes :

- La journée : **140€** net. Déplacement : 0,33€/km + péage

Les participants aux stages sportifs et regroupements devront régler et valider leurs présences par leurs clubs et se conformer aux exigences pré requises. Dans le cas contraire, les tireurs se verraient dans l'impossibilité de participer aux épreuves suivantes.

Le droit d'entrée à la formation des Brevets Fédéraux est fixé à 300€ animateurs et 350€ éducateurs.

Pour un recyclage, le droit d'entrée est fixé à 150€ par stagiaire.

Le droit d'inscription à la Journée Nationale d'Arbitrage est fixé à 12 €

Toutes demandes de remboursement doivent être adressées à compta@escrime-paca.fr

Avec copie à contact@escrime-paca.fr

Compte-rendu d'épreuve
Saison 2022/2023

NOM DE L'EPREUVE :

DATE :

LIEU :

CLUB ORGANISATEUR :

HORAIRES : DEBUT :

FIN :

CATEGORIES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS :

	M9	M11	M13	M15	M17	M20	Seniors	Vétérans
DAMES								
<i>SOUS TOTAL (€)</i>								
HOMMES								
<i>SOUS TOTAL (€)</i>								
TOTAL (D/H)								
MONTANT (€)								

ARBITRAGE : Joindre le compte-rendu financier avec montant des engagements, liste et indemnités d'arbitrage sous forme de tableau en spécifiant les bonus

PROBLEMES RENCONTRES :

Fait à :

Le Président du club :

STAGE DE DETECTION M13 **DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD AUX 3 ARMES**

Objectif : détecter, puis accompagner des jeunes qui voudraient s'orienter dans une pratique intensive

Date : du 15 au 16 mai 2021 au CREPS d'Aix-en-Provence début 10h le 15, fin 17h le 16.

Critères de sélection :

L'Equipe Technique Régionale prendra en compte :

- Les comportements lors des regroupements régionaux
- Les résultats à la compétition régionale du 18 avril 2021 ?

Nombre de participants : 36 sur l'ensemble des 3 armes

Entraînement Régional Fleuret / Sabre

L'entraînement régional de fleuret se déroule le mercredi après-midi de 16h00 à 19H00 au CREPS d'Aix-en-Provence à partir du janvier 2021. (La salle d'escrime du CREPS est en rénovation jusqu'au 1^{er} janvier).

L'entraînement régional de sabre se déroule le mercredi après-midi de 16h00 à 19H30 à la salle d'armes de Gémenos à partir du 30 septembre 2020.

Fleuret : Cotisation de 50€ de janvier à juin 2021.

Sabre : Cotisation de 80€ de octobre à juin 2021.

Il a pour objectif d'aider les jeunes compétiteurs de la Région Sud, de M13 (2 années) à M17, à se préparer aux épreuves suivantes : Circuits nationaux, Circuits Européens, Championnats de France, Fête des jeunes.

Le CRE Région Sud a la possibilité de proposer à 16 jeunes, ce temps de préparation.

Pour y accéder les compétiteurs doivent :

- Etre capable d'effectuer un entraînement de trois heures avec le Pôle Espoirs
- Avoir une pratique régulière, minimum 2 fois par semaine en club
- Participer aux épreuves du Circuit national
- Avoir une motivation marquée pour l'escrime de compétition

Les escrimeurs suivants seront prioritaires dans la liste des 16 :

- Les M15 ayant participé à la FDJ en 2019 et qui ont fini dans les 64 premiers – 8 D et 12 H
- Les M17 étant qualifiés aux championnats de France N1 et les tireurs classés dans les 75 premiers du classement national 2019-2020 M17
- Les M20 ayant qualifiés aux championnats de France N1 et les tireurs classés dans les 90 premiers du classement national 2019-2020 M20

Comment y participer :

- **Par une demande du Maître d'Armes au C.T.R. par mail ctrpacacorse@orange.fr**

PRIX DES LICENCES DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD**AFFILIATIONS**

NOMBRE DE LICENCIES 2021/2022	TARIF CLUB
0-20	60 €
21-50	
51-100	90 €
101-150	
151 et +	120 €

LICENCES**TARIFS PAR CATEGORIES**

OPTION D'ASSURANCE	M5 à M7	M9	M11 à VETERANS	ENSEIGNANTS	DIRIGEANTS
P	25,79 €	49,79 €	61,79 €	59,13 €	41,79 €
0	26,00 €	50,00 €	62,00 €		42,00 €
+	27,49 €	51,49 €	63,49 €	66,19 €	43,49 €

TARIFS SPECIAUX

OPTION D'ASSURANCE	FFE HANDI	SANTE	SCOLAIRE	BENEVOLE ACCOMPAGNATEUR	SABRE LASER	ESCRIME ARTISTIQUE
P	14,79 €			4,79 €		24,79 €
0	15,00 €			5,00 €		25,00 €
+	16,50 €			6,50 €		27,50 €

AIDE AUX TIREURS DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD

EPREUVE	DATE	NOM	PRENOM	CLUB	CLT	MONTANT

SIGNATURE DU TIREUR

DATE
SIGNATURE DU RESPONSABLE DU CLUB
et TAMPON